

LA  
STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE DU ROYAUME DE PRUSSE  
EN 1883-1884

---

Nous avons analysé précédemment la statistique pénitentiaire de la Prusse pour les deux exercices 1878-1879 et 1881-1882 (1). Le Ministère de l'Intérieur vient de publier la statistique s'appliquant à l'exercice qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 1883 au 1<sup>er</sup> avril 1884. Nous allons en résumer les principaux éléments, en les rapprochant des données constatées en 1878-1879 : l'intervalle de cinq années qui s'est écoulé entre ces deux périodes est suffisant pour donner quelque intérêt à cette comparaison.

Le nombre total des individus détenus en Prusse, qui n'était que de 26,222 (22,435 hommes et 3,787 femmes) au 1<sup>er</sup> avril 1878, s'était élevé à 30,142 (25,811 hommes et 4,331 femmes) au 1<sup>er</sup> avril 1883 ; il s'était donc accru d'environ 15 0/0.

Ont été incarcérés, du 1<sup>er</sup> avril 1883 au 1<sup>er</sup> avril 1884, 100,864 détenus (75,442 hommes et 25,422 femmes).

Ont été libérés, pendant le même espace de temps, 101,889 détenus (76,329 hommes et 25,560 femmes).

Le chiffre total des individus détenus le 1<sup>er</sup> avril 1884 s'élevait, en conséquence, à 29,117 (24,924 hommes et 4,193 femmes).

Il s'était donc produit, d'une année à l'autre, une diminution de 1,025 sur le nombre total des détenus, chiffre qui se décompose dans les augmentations et diminutions suivantes :

Augmentation de 55 sur le nombre des détenus par voie de correction ;  
— 99 sur le nombre des individus détenus préventivement ;

Diminution de 806 sur le nombre des condamnés à la réclusion ;  
— 57 sur le nombre des condamnés à l'emprisonnement ;  
— 47 sur le nombre des condamnés à des peines de simple police ;  
— 1 sur le nombre des détenus pour dettes.

Cinq ans auparavant l'écart s'était produit dans un sens contraire, et traduit par un accroissement total de 1,590 individus dans le nombre des détenus, du 1<sup>er</sup> avril 1878 au 1<sup>er</sup> avril 1879.

Le nombre total des individus qui ont passé par les établissements pénitentiaires du royaume de Prusse, du 1<sup>er</sup> avril 1883 au 1<sup>er</sup> avril 1884, a été de 131,006 (101,253 hommes et 29,753 femmes), soit 17,982 détenus de moins que pendant les douze mois précédents. Cette diminution compense à peu près également, pour la période quinquennale que nous considérons, les augmentations qui s'étaient produites pendant les exercices précédents, et ramène même l'effectif général annuel des détenus au-dessous du chiffre de 132,475 relevé pendant l'exercice 1878-1879.

Le chiffre total des journées de détention a été de 10,645,782, soit 391,632 journées de moins que pendant les douze mois précédents, mais 871,742 de plus que dans la période du 1<sup>er</sup> avril 1878 au 1<sup>er</sup> avril 1879. La moyenne quotidienne a été de 29,087, soit 1,428 de moins qu'en 1882-1883, mais 2,309 de plus qu'en 1878-1879.

La diminution dans le nombre des détenus a été d'environ 12 0/0 en Prusse, pendant l'exercice 1883-84 ; elle n'avait été que de 3 0/0 pendant l'exercice précédent, et succédait alors à une augmentation de 4 0/0 pour l'exercice 1881-1882. En 1878-1879, l'augmentation avait atteint 6 0/0. La proportion décroissante paraît donc s'accroître, depuis six ans, sans retour en arrière.

#### Personnel administratif.

Les directeurs d'établissements pénitentiaires sont au nombre de 38, dont 22 anciens officiers et 11 anciens sous-officiers ; les inspecteurs et secrétaires (greffiers), au nombre de 201, dont 59 anciens officiers et 142 anciens sous-officiers.

Un directeur et un inspecteur ou secrétaire sont pourvus de grades académiques.

(1) Voir le *Bulletin de la Société générale des Prisons*, 5<sup>e</sup> année, p. 46 et suiv., et 7<sup>e</sup> année, p. 36 et suiv.

Le chiffre des employés inférieurs est de 1,753, savoir 1,518 hommes et 235 femmes. Parmi les hommes, 1,292 sont d'anciens militaires, et 38 sortent du *Rauhe Haus* ou d'autres confréries. Parmi les femmes, on compte 3 diaconesses protestantes et 1 sœur d'une congrégation catholique.

Le personnel religieux se compose de 53 pasteurs protestants, 41 aumôniers catholiques et 7 rabbins; le personnel enseignant, de 71 instituteurs et institutrices, dont 37 protestants, 32 catholiques et 2 israélites; le personnel médical, de 69 médecins et chirurgiens.

De l'examen de ces chiffres, comparés à ceux des exercices précédents, se dégage une augmentation progressive du personnel de tout ordre, spécialement du personnel subalterne. Nous nous bornerons à signaler la réduction du nombre des pasteurs et des instituteurs protestants (53 pasteurs au lieu de 55, 37 instituteurs protestants au lieu de 41), et la création de 2 postes d'instituteur israélite, qui n'existaient point en 1878-1879, ni même en 1881-1882.

### Nourriture.

Les dépenses de nourriture se sont élevées, par jour et par tête, en moyenne :

A 31 pfennigs  $\frac{2}{3}$  (39 centimes  $\frac{1}{2}$  environ), pour les détenus en bonne santé;

A 45 pfennigs  $\frac{1}{2}$  (57 centimes environ), pour les détenus malades.

Ces chiffres représentent, par rapport aux deux statistiques que nous avons précédemment analysées, une légère diminution du coût de la nourriture des détenus en bonne santé, et un renchérissement pour celle des malades.

L'administration a eu à nourrir par jour, en moyenne : 27,114 détenus en bonne santé et 1,994 malades.

Les détenus bien portants ont consommé 6,053,937 kilog. de pain (1) et 477,316 kilog. de viande et d'aliments gras.

(1) La moyenne de la consommation quotidienne du pain a été, pour les détenus en bonne santé, de 642 grammes pour les hommes et de 454 grammes pour les femmes. La proportion est très légèrement supérieure pour les hommes et inférieure pour les femmes à celles des exercices antérieurs.

La consommation des malades a été de 285,857 kilog. de pain et biscuit, et 140,235 kilog. de viande et d'aliments gras.

Le nombre des détenus qui ont obtenu la faveur d'appliquer à des rations supplémentaires une partie de leur pécule a été de 39,512 : ils ont acheté 41,431 kilog. de pain, 58,951 kilog. de viande et d'aliments gras, 70,209 litres de bière, etc. Leurs dépenses de ce chef ont atteint le chiffre total de 134,424 marcs (167,680 francs), soit 3 marcs 40 pfennigs  $\frac{1}{4}$  (4 fr. 25 c.  $\frac{1}{2}$ ) en moyenne par tête.

### Travail des détenus.

#### I. — Travail des détenus autres que les individus détenus préventivement et les détenus pour dette.

Le nombre des détenus qui n'ont pu travailler par suite de maladie, de mise aux arrêts ou d'inaptitude au travail, s'est élevé en moyenne à 2,255 par jour, soit environ 8 0/0; la proportion a été constamment en décroissance depuis l'exercice 1878-1879, époque à laquelle elle atteignait 11.62 0/0.

La moyenne quotidienne de ceux qui travaillaient a suivi, au contraire, une marche croissante. De 22,030 en 1878-1879 elle s'était élevée à 25,437 en 1881-1882, et a atteint 25,713 en 1883-1884. Ce chiffre se subdivise ainsi :

- 6,030 occupés à la tenue et à l'administration de l'établissement ;
- 548 occupés à des travaux d'économie rurale de l'établissement ;
- 506 occupés à des travaux industriels, dont le produit était vendu au profit de l'établissement ;
- 21 occupés à d'autres travaux dont le produit était vendu au profit de l'établissement ;
- 17,741 occupés à des travaux industriels salariés par des tiers ;
- 864 occupés à des travaux d'économie rurale et autres travaux analogues salariés par des tiers.

Les travaux occupant le plus grand nombre de bras ont été les suivants par degré d'importance :

- Hommes. — Fabrication de cigares ;
- Tissage ;

**Hommes.** — Cordonnerie et fabrication de chaussons ;  
*(Suite.)* Menuiserie et layetterie ;  
 Reliure, fabrication de cartonnages, de cornets  
 en papier, de cartouches, etc. ;  
 Brosserie ;  
 Vannerie, fabrication de nattes, etc. ;  
 Confection de vêtements.

**Femmes.** — Travaux de couture et de piquage ;  
 Broderie et tricot ;  
 Tapisserie ;  
 Fabrication de cigares.

L'emploi des machines à vapeur a eu lieu dans douze établissements pénitentiaires (un de plus qu'en 1881-1882).

Le produit *brut* total du travail salarié par des tiers s'est élevé à 2,915,610 marcs 16 pfennigs (3,644,512 fr. 70 c.), soit en moyenne 65 centimes par tête et par journée de travail.

Le produit *net* total s'est élevé à 2,510,415 marcs 40 pfennigs (3,138,019 fr. 25 c.), soit en moyenne 56 centimes par tête et par journée de travail, produit inférieur à la moyenne de 1878-1879 (61 centimes), mais supérieur à celle de 1881-1882 (54 centimes 1/2).

La partie du produit attribuée aux détenus se chiffre de la manière suivante :

Pour les hommes :

445,208 marcs 52 pfennigs (556,510 fr. 65 c.) ;

Pour les femmes :

48,380 marcs 97 pfennigs (60,476 fr. 20 c.) ;

493,589 marcs 49 pfennigs (616,986 fr. 85 c.) ;

c'est-à-dire environ 8 centimes par tête et par journée de travail, produit égal à celui de l'exercice 1878-1879.

## II. — Travail des individus détenus préventivement.

Le chiffre des individus détenus préventivement a été, comme moyenne journalière, de 1,297 (1,154 hommes et 143 femmes).

Sur ce nombre, 846 (724 hommes et 122 femmes) étaient occupés, en moyenne, à divers travaux.

Le produit brut de ces travaux s'est élevé à 43,051 marcs 51 pfennigs, 53,814 fr. 39 c.), et a été réparti par tiers, conformément aux règlements, entre le Trésor, les employés et les détenus eux-mêmes.

## Enseignement scolaire et religieux. Bibliothèques.

L'enseignement scolaire a été donné à 9,569 détenus (8,042 hommes et 1,527 femmes), nombre légèrement inférieur à celui de l'exercice 1882-1883, mais supérieur à ceux des exercices précédents.

En outre, des classes spéciales de chant (en dehors de l'enseignement du chant compris dans le régime scolaire ordinaire) ont reçu 4,720 détenus (3,948 hommes et 772 femmes).

L'enseignement purement religieux (histoire sainte et instruction religieuse) a été donné à 17,433 détenus, savoir :

5,837 hommes et 2,688 femmes appartenant au culte protestant ;

7,562 hommes et 1,399 femmes appartenant au culte catholique ;

381 hommes et 16 femmes appartenant au culte israélite.

Le chiffre total des livres que contenaient les bibliothèques des établissements pénitentiaires s'est élevé à 205,879. Il n'était que de 178,047 en 1878-1879, de 196,145 en 1881-1882, et de 202,512 en 1882-1883. Le matériel des bibliothèques s'était donc accru de 3,367 volumes pendant la dernière année.

Sur ce nombre de 205,879, on compte 88,709 livres religieux, savoir :

60,124 livres protestants ;

27,377 livres catholiques ;

1,208 livres israélites.

En rapprochant ces chiffres de ceux des détenus qui reçoivent l'enseignement purement religieux, on remarquera que la proportion du nombre des livres, par rapport à celui des lecteurs, est beaucoup plus grande pour les protestants que pour les catholiques et les israélites.

Le reste des livres se composait de 31,043 ouvrages scolaires, et de 86,127 livres d'instruction et de récréation.

## Emprisonnement individuel.

Le régime de l'emprisonnement individuel a été appliqué à 14,395 individus (13,017 hommes et 1,378 femmes), c'est-à-

dire à 11.77 0/0 du nombre total des détenus. La proportion n'était que de 7.85 0/0 en 1878-1879, de 8.16 0/0 en 1881-1882, et de 8.63 0/0 en 1882-1883, et a suivi, par conséquent, une proportion croissante très sensible.

On compte sur ce chiffre 6,525 réclusionnaires, savoir : 5,954 hommes et 571 femmes.

La moyenne quotidienne des détenus soumis à ce régime a été de 4,677 (4,237 hommes et 440 femmes), soit de 16 0/0.

Or, le nombre des cellules disposées pour l'isolement de jour et de nuit était de 5,112 (373 de plus qu'en 1882-1883), et l'on comptait, en outre, 4,009 cellules de nuit, construites pour la plupart en fer (249 de plus qu'en 1882-1883). Le nombre de cellules pour l'isolement de jour et de nuit s'était accru de 1,324 depuis l'exercice 1878-1879, et celui des cellules de nuit de 530.

Le tableau suivant expose la durée de l'emprisonnement individuel pour les réclusionnaires dont l'isolement a cessé dans l'année, et dont le nombre a été de 3,233 (2,940 hommes et 293 femmes) :

Moins de 4 semaines . . . . .	511	hommes	et	34	femmes
4 semaines à 3 mois . . . . .	381	—		54	—
3 à 6 mois . . . . .	330	—		45	—
6 mois à 1 an . . . . .	581	—		67	—
1 à 2 ans . . . . .	774	—		63	—
2 à 3 ans . . . . .	260	—		27	—
3 à 4 ans . . . . .	68	—		3	—
4 à 5 ans . . . . .	27	—		0	—
5 à 6 ans . . . . .	4	—		0	—
Plus de 6 ans . . . . .	4	—		0	—

Les cas d'emprisonnement individuel ayant duré plus d'un an représentent une proportion de 38 0/0. La proportion n'était que de 32 0/0 en 1878-1879, et de 34 0/0 en 1881-1882; elle suit donc une progression constante.

Quant aux réclusionnaires qui se trouvaient encore soumis au régime de l'emprisonnement individuel à la fin de l'exercice 1883-1884, et dont le nombre a été de 3,292, savoir 3,014 hommes et 278 femmes, le tableau suivant expose leur situation au point de vue de la durée de ce régime :

Moins de 4 semaines . . . . .	188	hommes	et	21	femmes.
4 semaines à 3 mois . . . . .	425	—		31	—

3 à 6 mois . . . . .	517	hommes		63	femmes
6 mois à 1 an . . . . .	702	—		68	—
1 à 2 ans . . . . .	746	—		58	—
2 à 3 ans . . . . .	260	—		27	—
3 à 4 ans . . . . .	93	—		4	—
4 à 5 ans . . . . .	44	—		3	—
5 à 6 ans . . . . .	18	—		0	—
Plus de 6 ans . . . . .	21	—		3	—

### Peines disciplinaires et autres.

Le nombre des détenus qui ont encouru des peines disciplinaires s'est élevé à 19,566, savoir 16,432 hommes et 3,134 femmes.

Les peines prononcées ont atteint le chiffre de 48,531, dont 40,878 infligées à des hommes et 7,653 à des femmes.

La proportion des détenus punis a été de 0.40 0/0 sur le nombre total des détenus (0.43 pour les hommes et 0.28 pour les femmes). Elle n'avait été que de 0.28 0/0 en 1878-1879, et de 0.32 0/0 en 1881-1882; le rapprochement de ces chiffres montre manifestement que la conduite des détenus laisse de plus en plus à désirer.

Les infractions commises se classent ainsi qu'il suit :

Désobéissance et rébellion, 5,719 (5,161 hommes et 558 femmes);

Infractions au règlement concernant le travail, 10,277 (8,255 hommes et 2,022 femmes).

Autres infractions au règlement, 32,535 (27,462 hommes et 5,073 femmes).

C'est principalement sur les infractions au règlement qu'a porté l'augmentation constatée depuis 5 ans.

Voici maintenant le tableau succinct des peines infligées :

Privation d'aliments, du droit de disposer du pécule, du droit à un matelas ou à la promenade, 23,889 (22,088 hommes et 3,801 femmes);

Détention isolée dans un cachot (accompagnée ou non de la peine qui précède), 22,401 (18,560 hommes et 3,841 femmes);

Latten-Arrest (détention dans un cachot, dont le plancher blesse les membres des détenus), 105 (94 hommes et 11 femmes).

Châtiments corporels, 136 réclusionnaires (hommes).

En dehors des punitions disciplinaires, il a été infligé 23 peines, prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits de droit commun commis pendant le cours de la détention, dont 8 pour violences et voies de fait, 6 pour mutinerie et 4 pour dégradations matérielles.

### Correspondances et visites.

Les détenus ont reçu 103,077 lettres, et en ont expédié 85,067. Le nombre de visites reçues a été de 16,196.

Il résulte du rapprochement de ces chiffres avec ceux des statistiques précédentes, que le mouvement de la correspondance demeure à peu près stationnaire depuis deux ans, et que la proportion des visites est en diminution sensible, non seulement sur celle des exercices 1881-1882 et 1882-1883, mais même sur celle de l'exercice 1878-1879, pendant lequel les détenus avaient reçu 18,743 visites. On ne peut que regretter ce résultat, dans l'intérêt de leur relèvement moral.

### État sanitaire et mortalité.

La moyenne quotidienne des malades a été de 1,406 (909 hommes et 497 femmes).

Ce chiffre se décompose ainsi :

Malades à l'hôpital : 884 (724 hommes et 160 femmes).

Malades dans les quartiers : 222 (185 hommes et 37 femmes).

La proportion de la moyenne des malades à la moyenne du nombre total des détenus, qui était de 4.30 0/0 il y a cinq ans, et de 3.89 0/0 il y a deux ans, s'est élevée à 3.80 0/0 (3.66 0/0 pour les hommes et 4.62 0/0 pour les femmes).

12,965 détenus (10,229 hommes et 2,736 femmes) sont sortis de l'hôpital. Les morts sont compris dans ce chiffre.

La durée moyenne du traitement a été de 25 jours (27 pour les hommes et 20 jours pour les femmes).

Le nombre des morts s'est élevé à 837 (727 hommes et 110 femmes).

La proportion a été de 0.68 0/0 du nombre total des détenus (0.77 0/0 pour les hommes et 0.40 0/0 pour les femmes), proportion notablement supérieure à celle de l'exercice 1881-1882 et sur-

tout à celle de l'exercice 1878-1879. Pour les réclusionnaires, la proportion, — également croissante, — s'est élevée à 2.32 0/0 pour les hommes et 2.17 0/0 pour les femmes.

Dans un seul établissement pénitentiaire, il ne s'est produit aucun décès.

Les divers genres de mort se groupent ainsi :

Morts naturelles : 815 (705 hommes et 110 femmes) ;

Morts accidentelles : 2 hommes ;

Suicides : 20 hommes.

### Morts naturelles.

Les principales maladies auxquelles ont succombé les détenus dont la mort est due à une cause naturelle, se classent de la manière suivante :

Phtisie pulmonaire (40 0/0 du nombre total des décès) ;

Apoplexie (7 0/0) ;

Inflammation pulmonaire (6 0/0) ;

Maladies des reins (6 0/0).

Tuberculose (6 0/0).

En groupant les décédés d'après leur âge, on voit que les individus de 30 à 45 ans représentent, comme toujours, la proportion la plus forte. Il n'est mort que deux détenus âgés de moins de 16 ans, et le chiffre des septuagénaires décédés est de 26 (25 hommes et 1 femme).

Le tableau suivant indique depuis combien de temps se trouvaient détenus, au jour de leur mort, les détenus décédés :

Depuis moins de 6 mois. . . 115 hommes et 17 femmes ;

Depuis plus de 6 mois et jus-			
qu'à 1 an. . . . .	131	—	23 —
— plus d'un an jusqu'à			
2 ans. . . . .	183	—	29 —
— plus de 2 ans et jusqu'à			
3 ans. . . . .	106	—	20 —
— plus de 3 ans et jusqu'à			
5 ans. . . . .	110	—	14 —
— plus de 5 ans et jusqu'à			
10 ans. . . . .	49	—	6 —
— plus de 10 ans et jus-			
qu'à 15 ans. . . . .	5	—	1 —
— plus de 15 ans. . . . .	8	—	0 —

*Suicides.*

Il y a eu 20 suicides dans les établissements pénitentiaires de la Prusse, — chiffre à peu près égal à celui de l'exercice 1881-1882, mais double de celui de l'exercice 1878-1879. Les détenus qui se sont donné la mort se groupent par catégories, de la manière suivante :

- Réclusionnaires : 12 hommes;
- Condamnés à l'emprisonnement : 3 hommes;
- Détenus préventivement : 5 hommes.

En les classant d'après leur âge, on voit que 8 détenus avaient de 20 à 30 ans; 3, de 30 à 45 ans; 8, de 45 à 60 ans; 1, de 60 à 70 ans. Aucun détenu compris dans la catégorie de 16 à 20 ans ne s'est donné volontairement la mort.

Étaient détenus depuis moins de 3 mois . . .	8	hommes.
— plus de 3 mois et moins de 6 mois . . . . .	0	—
— plus de 6 mois et moins d'un an . . . . .	3	—
— plus d'un an et moins de 2 ans . . . . .	3	—
— plus de 2 ans et moins de 5 ans . . . . .	3	—
— plus de 5 ans . . . . .	3	—

*Maladies mentales.*

Il s'est produit des maladies mentales dans 27 établissements.

Le nombre des aliénés a été de 74, savoir 56 hommes et 18 femmes. La proportion sur l'ensemble des détenus était de 0.06 0/0; calculée spécialement pour les réclusionnaires, de 0.14 0/0 pour les hommes et de 0.17 0/0 pour les femmes.

Au point de vue de l'âge, la plus forte proportion de maladies mentales s'est rencontrée, comme toujours, chez les détenus de 30 à 45 ans.

Étaient détenus depuis moins de 3 mois.	15	hom. et 11 fem.
— — plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois . . . . .	1	— 3 —
— — plus de 6 mois et jusqu'à 1 an . . . . .	12	— 0 —
— — plus d'un an et		

jusqu'à 2 ans . . . . .	10	hom. et 2 fem.
Étaient détenus depuis plus de 2 ans et jusqu'à 5 ans . . . . .	13	— 0 —
— — plus de 5 ans . . . . .	5	— 2 —

Dans ces chiffres sont compris 12 hommes et 7 femmes frappés d'aliénation mentale pendant le cours de leur détention préventive.

Enfin, 11 aliénés (10 hommes et 1 femme) ont été guéris dans le courant de l'exercice.

**Recettes et dépenses.**

Le chiffre total des recettes s'est élevé à 2,916,647 marcs 16 pfennigs (3,645,808 fr. 95 c.); celui des dépenses, à 8,844,683 marcs 90 pfennigs (11,055,854 fr. 85 c.).

Le déficit a donc été de 5,928,036 marcs 74 pfennigs (7,410,045 fr. 92 c.). Il n'avait été que de 5,778,443 marcs 51 pfennigs (6,223,429 fr. 40 c.) en 1878-1879, mais s'était élevé à 6,153,694 marcs 11 pfennigs (7,692,417 fr. 35 c.) en 1881-1882.

L'Administration de l'Assistance publique (*Landarmenverband*) de la Prusse occidentale a contribué pour 39,512 marcs 78 pfennigs à couvrir le déficit; 5,888,523 marcs 96 pfennigs sont restés à la charge du Trésor.

En divisant les recettes par le nombre moyen des détenus, on arrive, pour chaque tête, aux chiffres de 100 marcs 27 pfennigs par an, et de 27 pfennigs 1/2 (0 fr. 34 c.) par jour. En opérant de même pour les dépenses, on trouve 304 marcs 7 pfennigs 3/4 par an, et 83 pfennigs (1 fr. 3 c. 3/4) par jour.

Les recettes consistent principalement dans le produit net du travail des détenus, qui, calculé par tête, représente 91 marcs 18 pfennigs 3/4 par an, et près de 25 pfennigs par jour.

Les éléments de dépense se décomposent ainsi qu'il suit :

Appointements des employés, 3,164,487 marcs 78 (soit 108 marcs 76 par tête et par an);

Frais de bureau, 72,827 marcs 94 (soit 2 marcs 50 par tête et par an);

Nourriture des détenus, 3,452,889 marcs 19 (soit 119 marcs 36 par tête et par an);

Médecine et pharmacie, 81,370 marcs 73 (soit 2 marcs 80 par tête et par an);

Habillement des détenus, 534,938 marcs 09 (soit 18 marcs 40 par tête et par an);

Blanchissage et dépenses de propreté, 132,696 marcs 20 (soit 4 marcs 56 par tête et par an);

Objets en magasin et ustensiles, 277,272 marcs 19 (soit 9 marcs 53 par tête et par an);

Chauffage et combustible, 270,631 marcs 06 (soit 9 marcs 30 par tête et par an);

Éclairage, 309,874 marcs 59 (soit 10 marcs 63 par tête et par an);

Constructions, 212,663 marcs 07 (soit 7 marcs 31 par tête et par an);

Ramonage et vidange, 15,010 marcs 86 (soit 0 marc 51 par tête et par an);

Assurances contre l'incendie, 3,504 marcs 89 (soit 0 marc 12 par tête et par an);

Frais généraux (comprenant les frais du culte et les dépenses scolaires), 316,517 marcs 31 (soit 10 marcs 88 par tête et par an) (1).

### Masse des détenus.

Les primes de travail et les autres éléments qui contribuent à constituer le pécule des détenus formaient un chiffre de 715,657 marcs 49 pfennigs, répartis entre 26,593 masses différentes.

Parmi ces masses, il en est 20,964 (dont 14,664 appartenant à des réclusionnaires), qui ne dépassaient pas 30 marcs; 50 seulement (dont 46 appartenant à des réclusionnaires), s'élevaient à plus de 300 marcs.

A la fin de l'année, une somme totale de 630,290 marcs 15 pfennigs était placée à intérêts. Les intérêts produits dans le cours de l'exercice ont atteint le chiffre de 25,996 marcs 58 pfennigs.

(1) Les frais du culte se sont élevés à 47 pfennigs par tête et par an, et les dépenses nécessitées par les besoins scolaires et l'entretien des bibliothèques, à 42 pfennigs.

Les détenus ont dépensé sur leurs masses une somme totale de 261,105 marcs 64 pfennigs, savoir :

236,568 marcs 47 pfennigs, pour améliorer leur régime et faire face à d'autres dépenses autorisées;

24,537 marcs 17 pfennigs, pour venir en aide à leurs familles.

Les masses versées dans le courant de l'année aux détenus libérés se sont élevées au chiffre de 34,205. Sur ce nombre, 31,989 masses ne dépassaient pas 30 marcs; 13 seulement s'élevaient au-dessus de 300 marcs.

### Libérations provisoires dans les termes de l'article 23 du code pénal (1).

L'administration pénitentiaire a reçu 390 demandes de libération provisoire dans les termes de l'article 23 du code pénal de l'empire d'Allemagne: 350 étaient formées par des détenus civils, et 40 par des détenus militaires. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des exercices précédents: le nombre total des demandes de libération provisoire n'avait été que de 355 en 1878-1879, de 308 en 1881-1882, et de 374 en 1882-1883.

Sur les 390 demandes de l'exercice 1883-1884, 234 ont été accueillies, savoir 213 par le ministère de la justice et 21 par le *General-Auditoriat*.

Enfin, 14 libérations provisoires précédemment accordées ont été révoquées conformément à l'article 24 du code pénal, c'est-à-dire soit pour inconduite des libérés, soit pour infraction aux obligations qui leur avaient été imposées.

Nous venons de résumer la statistique pénitentiaire générale. Il nous reste à analyser deux statistiques spéciales, celle du personnel des réclusionnaires et celle des condamnés à l'emprisonnement.

(1) Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'aux termes de cet article, les condamnés à la réclusion ou à un emprisonnement de longue durée peuvent, s'ils y consentent, obtenir leur libération provisoire lorsqu'ils ont subi les trois quarts et, en tout cas, au moins une année de leur peine et qu'ils se sont bien conduits pendant ce temps.

### Statistique du personnel des réclusionnaires.

Le chiffre total des détenus réclusionnaires incarcérés en 1883-1884 s'est élevé à 8,202 (6,879 hommes et 1,323 femmes). Il avait été de 9,589 en 1881-1882.

I. — Groupés par *religion*, ces réclusionnaires se classent ainsi :

Culte réformé : 4,769 (4,009 hommes et 760 femmes), soit 0.27 0/0 sur 1,000 protestants ;

Culte catholique : 3,270 (2,727 hommes et 543 femmes), soit 0.36 0/0 sur 1,000 catholiques ;

Culte israélite : 102 (90 hommes et 12 femmes), soit 0.28 0/0 sur 1,000 israélites ;

Autres cultes : 1 homme, soit 0.02 0/0 sur 1,000 individus professant d'autres cultes.

II. — Classés d'après leur *âge*, les réclusionnaires se subdivisent de la manière suivante :

18 et 19 ans . . . . .	223 (191 hommes et 32 femmes) ;
De 20 à 29 ans . . . . .	2,824 (2,444 — 380 — ) ;
De 30 à 39 ans . . . . .	2,386 (2,021 — 365 — ) ;
De 40 à 49 ans . . . . .	1,601 (1,299 — 302 — ) ;
De 50 à 59 ans . . . . .	814 ( 640 — 174 — ) ;
De 60 à 69 ans . . . . .	266 ( 214 — 52 — ) ;
70 ans et au-dessus . . . . .	28 ( 20 — 8 — ) :

III. — Au point de vue de leur *état civil*, ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Enfants légitimes . . . . .	7,443 (6,282 hommes et 1,161 femmes) ;
Enfants naturels . . . . .	699 ( 547 — 152 — ) ;
Mariés . . . . .	3,149 (2,676 — 473 — ) ;
Veufs . . . . .	619 ( 380 — 239 — ) ;
Divorcés . . . . .	197 ( 157 — 40 — ) ;
Célibataires . . . . .	4,177 (3,616 — 561 — ) ;

Veuves ou femmes divorcées ayant eu des enfants illégitimes depuis leur veuvage ou leur divorce : 18 ;

Femmes célibataires ayant eu des enfants illégitimes : 199.

La proportion des enfants naturels, qui n'était que de 8.01 0/0 en 1882-1883, s'était élevée à 8.59 0/0 en 1883-1884.

IV. — Considérés au point de vue de leur *instruction*, ils se classent ainsi :

Instruction supérieure à l'élémentaire : 64 (62 hommes et 2 femmes), — 0.79 0/0 du nombre total ;

Instruction élémentaire : 6,973 (5,945 hommes et 1,028 femmes), — 85.64 0/0 ;

Individus sans instruction aucune : 1,105 (822 hommes et 283 femmes), — 13.57 0/0.

V. — D'après les *professions* qu'ils exerçaient antérieurement, ils se groupent de la manière suivante :

Fonctionnaires de l'Etat ou des communes . . . . .	36
Médecins, ecclésiastiques, professeurs, savants, écrivains . . . . .	32
(29 hommes et 3 femmes) ;	
Propriétaires ruraux . . . . .	226
(193 hommes et 33 femmes) ;	
Fermiers . . . . .	15
(14 hommes et 1 femme) ;	
Ouvriers de la campagne . . . . .	2,414
(2,065 hommes et 349 femmes) ;	
Patrons dans les professions industrielles . . . . .	150
(136 hommes et 14 femmes) ;	
Ouvriers des mêmes professions . . . . .	2,709
(2,526 hommes et 183 femmes) ;	
Patrons dans les professions ayant un caractère commercial . . . . .	121
(116 hommes et 5 femmes) ;	
Employés de commerce . . . . .	286
(252 hommes et 34 femmes) ;	
Patrons intéressés dans les entreprises publiques . . . . .	29
(28 hommes et 1 femme) ;	
Employés des mêmes entreprises . . . . .	749
(611 hommes et 138 femmes) ;	
Hommes et femmes de service à gages . . . . .	846
(502 hommes et 344 femmes) ;	
Autres professions . . . . .	123
(83 hommes et 40 femmes) ;	
Sans profession . . . . .	215
(57 hommes et 158 femmes) ;	
Pensionnés et rentiers . . . . .	21
(16 hommes et 5 femmes) ;	
Vivant d'aumônes . . . . .	13
(8 hommes et 5 femmes).	

Enfin, 157 réclusionnaires avaient été au service militaire, soit dans l'armée, soit dans la marine.

VI. — Si l'on envisage la *nature des crimes* ayant motivé les condamnations que subissaient les réclusionnaires, on trouve le relevé suivant :

Crimes inspirés par l'intérêt . . . . .	6,640
(5,508 hommes et 1,132 femmes);	
Crimes inspirés par la passion . . . . .	1,502
(1,321 hommes et 181 femmes).	

La proportion des crimes inspirés par la passion aux crimes inspirés par l'intérêt a été d'environ 20 0/0; elle a donc été à peu près égale à la proportion de l'exercice 1878-1879 (21 0/0), mais notablement supérieure à celle de l'exercice 1881-1882 (15 1/2 0/0).

VII. — Enfin, au point de vue de la *durée des peines* qu'ils subissaient, ils se classent ainsi :

Perpétuité . . . . .	52 ( 36 hommes et 16 femmes );
15 ans . . . . .	32 ( 31 — 1 — );
Plus de 10 ans et moins de 15 . . . . .	55 ( 52 — 3 — );
Plus de 5 ans et jusqu'à 10 . . . . .	580 ( 530 — 50 — );
Plus de 3 ans et jusqu'à 5 . . . . .	1,090 ( 945 — 145 — );
Plus de 2 ans et jusqu'à 3 . . . . .	1,530 ( 1,301 — 229 — );
Plus de 1 an et jusqu'à 2 . . . . .	3,229 ( 2,650 — 579 — );
1 an et au-dessous . . . . .	1,634 ( 1,334 — 300 — ).

Le nombre des réclusionnaires placés sous la surveillance de la police a été de 5,174 (4,302 hommes et 872 femmes); celui des réclusionnaires condamnés à la perte des droits civils, de 6,241 (6,065 hommes et 1,176 femmes).

VIII. — Les *récidivistes* atteignaient le chiffre de 6,546 (5,524 hommes et 1,022 femmes), soit près de 81 0/0 du nombre total des réclusionnaires. La proportion n'avait été que de 75 1/2 0/0 en 1878-1879, et de 79 0/0 tant en 1881-1882 qu'en 1882-1883; elle suit donc, comme en France, malheureusement une progression ascendante.

Sur ce nombre de 6,546 récidivistes, 3,006 (2,532 hommes et 474 femmes) avaient déjà subi des condamnations à la réclusion.

Ces récidivistes se classent ainsi qu'il suit, d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie :

Sont devenus récidivistes :

Dans l'année de leur libération . . . . .	2,330
(1,890 hommes et 440 femmes);	
Dans le cours des deux années suivantes . . . . .	2,529
(2,151 hommes et 378 femmes);	
Dans le cours de la troisième et de la quatrième années . . . . .	780
(685 hommes et 95 femmes);	
Au bout d'un temps plus long . . . . .	907
(798 hommes et 109 femmes).	

### Statistique du personnel des condamnés à l'emprisonnement.

Le nombre total des détenus condamnés à l'emprisonnement s'est élevé à 25,416 (19,153 hommes et 5,963 femmes). Ces chiffres, sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice 1878-1879, sont légèrement plus faibles que ceux de l'exercice de 1881-1882.

I. — Groupés par *religion*, ces détenus se subdivisent ainsi :

Culte réformé . . . . .	11,580 (8,035 hommes et 3,545 femmes) — 46.11 0/0;
Culte catholique . . . . .	13,219 (10,860 — 2,359 — ) — 52.63 0/0;
Culte israélite . . . . .	278 ( 226 — 52 — ) — 1.11 0/0;
Autres cultes . . . . .	39 ( 32 — 7 — ) — 0.15 0/0;

II. — Classés d'après leur *âge*, ils se répartissent de la manière suivante :

Au-dessous de 18 ans . . . . .	1,506 (1,123 hommes et 383 femmes), 6 0/0;
18 et 19 ans . . . . .	2,117 (1,716 — 401 — ), 8.43 0/0;
De 20 à 29 ans . . . . .	9,971 (8,209 — 1,762 — ), 39.70 0/0;
De 30 à 39 ans . . . . .	5,990 (4,440 — 1,590 — ), 23.85 0/0;
De 40 à 49 ans . . . . .	3,411 (2,274 — 1,137 — ), 13.58 0/0;
De 50 à 59 ans . . . . .	1,513 (1,001 — 512 — ), 6.02 0/0;
De 60 à 69 ans . . . . .	520 ( 370 — 150 — ), 2.07 0/0;
70 et au-dessus . . . . .	88 ( 60 — 28 — ), 0.35 0/0.

III. — Au point de vue de leur *état civil*, ils se classent ainsi qu'il suit :

Enfants légitimes . . . . .	23,830 (18,288 hommes et 5,542 femmes);
Enfants naturels . . . . .	1,286 ( 865 — 421 — );
Mariés . . . . .	9,485 ( 6,939 — 2,546 — );
Veufs . . . . .	1,216 ( 555 — 661 — );
Divorcés . . . . .	169 ( 62 — 107 — );

Célibataires . . . 14,246 (11,597 hommes et 2,649 femmes);  
 Veuves ou femmes divorcées ayant eu des enfants illégitimes  
 depuis leur veuvage ou leur divorce. . . . . 83;  
 Femmes célibataires ayant eu des enfants illégitimes . . . 417.

IV. — Considérés au point de vue de leur *instruction*, ils se classent ainsi :

Instruction supérieure à l'élémentaire . . . . . 292  
 (249 hommes et 43 femmes);  
 Instruction élémentaire complète. . . . . 14,080  
 (10,621 hommes et 3,459 femmes);  
 Instruction élémentaire incomplète. . . . . 9,496  
 (7,606 hommes et 1,890 femmes);  
 Individus sachant uniquement lire. . . . . 178  
 (74 hommes et 104 femmes);  
 Individus sans instruction aucune. . . . . 1,070  
 (603 hommes et 467 femmes).

V. — D'après les *professions* qu'ils exerçaient antérieurement, ils se groupent de la manière suivante :

Propriétaires ruraux.	369 ( 344 hommes et	25 femmes);
Fermiers. . . . .	35 ( 33 —	2 —
Ouvriers de la cam-		
pagne. . . . .	3,677 ( 3,322 —	355 —
Patrons . . . . .	555 ( 529 —	26 —
Artisans et employés.	12,401 (11,863 —	538 —
Hommes et femmes		
de service à gages. . .	2,670 ( 1,444 —	1,226 —
Militaires et marins.	201 ( 201 —	» —
Fonctionnaires, mé-		
decins, ecclésiastiques,		
professeurs, savants,		
écrivains . . . . .	328 ( 311 —	17 —
Autres professions		
ou absence d'indication		
d'une profession anté-		
rieure. . . . .	4,880 ( 1,106 —	3,774 —

Enfin, 5,167 condamnés à l'emprisonnement avaient servi, sans faire de l'état militaire leur profession.

VI. — Au point de vue de leur *origine, soit urbaine, soit rurale*, ils se classent ainsi qu'il suit :

Originaires de villes de plus de 10,000 habitants. . . . 10,596  
 (7,853 hommes et 2,743 femmes), soit 42.19 0/0.  
 (La proportion était de 39 0/0 pendant l'exercice  
 1881-1882);

Originaires de villes de moins de 10,000 habi-  
 tants . . . . . 3,691  
 (2,879 hommes et 812 femmes), soit 14.70 0/0.  
 (La proportion était de 13.63 0/0 en 1881-1882);

Originaires de communes rurales. . . . . 10,829  
 (8,421 hommes et 2,408 femmes), soit 43.11 0/0.  
 (La proportion était de 47.37 0/0 en 1881-1882).

VII. — On comptait 400 condamnés à l'emprisonnement (309 hommes et 91 femmes) appartenant à des *Etats allemands autres que la Prusse*, et 204 (178 hommes et 26 femmes), de *nationalité étrangère*.

VIII. — Si l'on envisage la *nature des crimes* ayant motivé les condamnations que subissaient les détenus dont s'agit, on trouve le relevé suivant :

Crimes inspirés par l'intérêt. . . . .	13,306
(8,640 hommes et 4,666 femmes), soit 53 0/0.	
(La proportion était de 62 0/0 en 1879-1879,	
et de 56.45 0/0 en 1881-82);	
Crimes inspirés par la passion. . . . .	11,810
(10,513 hommes et 1,297 femmes), soit 47 0/0.	
(La proportion était de près de 38 0/0 en 1878-	
1879, et de 43.55 0/0 en 1881-1882).	

On voit que la proportion des crimes inspirés par la passion suit, pour les condamnés à l'emprisonnement, comme pour les condamnés à la réclusion, une progression continue.

IX. — Enfin, au point de vue de la *durée des peines* qu'ils subissaient, ils se classent ainsi :

Perpétuité. . .	5 hommes;
15 ans et au-	
dessus. . . . .	33 ;
Plus de 10 ans et	
moins de 15 ans.	30 ;
Plus de 5 ans et	
jusqu'à 10. . . .	170 ( 163 hommes et 7 femmes);

Plus de 3 ans et jusqu'à 5. . . .	480 ( 434 —	46 — );
Plus de 2 ans et jusqu'à 3. . . .	759 ( 671 —	88 — );
Plus de 1 an et jusqu'à 2 . . . .	2,357 (2,053 —	304 — );
Plus de 6 mois et jusqu'à 1 an. .	3,721 (3,280 —	441 — );
Plus de 3 mois et jusqu'à 6. . .	3,962 (3,275 —	687 — );
3 mois et au-dessous. . . .	13,599 (9,209 —	4,390 — ).

Le nombre des condamnés à l'emprisonnement placés sous la surveillance de la police a été de 250 (178 hommes et 72 femmes) le nombre de ceux d'entre eux qui avaient encouru la perte des droits civils a été de 2,132 (1,722 hommes et 410 femmes).

X. — Les *recidivistes* atteignaient le chiffre de 11,486 (9,329 hommes et 2,157 femmes), soit 45.73 0/0 du nombre total des détenus condamnés à l'emprisonnement. La proportion était de 48.81 0/0 en 1878-1879, et de 45.83 0/0 en 1881-1882; elle accuse donc, depuis quelques années, une légère tendance à décroître.

Dans ce nombre de 11,486 figurent 650 détenus (564 hommes et 86 femmes) ayant déjà subi des condamnations à la réclusion.

Les récidivistes se classent ainsi qu'il suit, d'après le nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation. . .	4,504 (3,647 hommes et 857 femmes);
2 — . . . .	2,464 (2,019 — 445 — );
3 — . . . .	1,411 (1,132 — 279 — );
4 — . . . .	964 ( 789 — 175 — );
5 — . . . .	586 ( 465 — 121 — );
Plus de 5 condamnations.	1,557 (1,277 — 280 — );

La statistique pénitentiaire prussienne contient, en outre, un tableau résumant les résultats de l'application de la loi du 13 mars 1878 sur les enfants laissés sans surveillance, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1878 jusqu'au 31 mars 1884. Nous avons analysé ce tableau dans le *Bulletin* de décembre 1884, p. 951.

Georges DUBOIS,  
Avocat à la Cour d'appel.

## LA PRISON DE SAINT-GILLES

Située à l'extrémité d'un des faubourgs de Bruxelles, dont elle a pris le nom, la prison de Saint-Gilles mérite, sous plus d'un rapport, la peine d'être visitée. Elle offre de l'intérêt non seulement aux gens du métier, mais aussi à tout homme qui applaudit au progrès des efforts tentés par la société moderne pour l'amélioration de l'état de ceux qu'elle prive de leur bien principal, la liberté.

Le mur d'enceinte, d'une hauteur de 6 mètres, couvre une superficie de 5 hectares et demi environ; il présente une façade de 235 mètres sur une profondeur de 245 mètres; de manière que l'espace ne fait point défaut aux besoins d'aération des 600 détenus que cette prison est appelée à contenir.

En entrant par la grande porte, on se trouve dans une petite cour, à gauche de laquelle on voit l'habitation du directeur et celle du gardien-chef; à droite celle du directeur-adjoint et de l'aumônier, et attenant le corps de garde: toutes ces habitations ont leurs jardins, qui promettent de donner un jour de la gaieté et de l'ombrage aux habitants de Saint-Gilles; pour le moment ils sont joliment tracés, mais les jardins ne se font pas aussi vite que les bâtisses.

De cette cour, en montant une dizaine de marches, on arrive au rez-de-chaussée du bâtiment de la prison même, qui ainsi se trouve à une petite hauteur du sol; cette élévation, qui a dû coûter certainement pas mal à cause des fondations, a été faite dans un but hygiénique, et il est à désirer qu'elle ne manque pas ce résultat. Après avoir franchi une porte grillée et un vestibule, on se trouve dans un corridor d'une longueur environ de 60 mètres, qui conduit au centre de la prison. A droite du corridor on voit le greffe, et attenant les parloirs des avocats — à gauche — les parloirs des visiteurs qui sont séparés des détenus